

Préavis N° 9-2017 au Conseil communal

sollicitant un crédit complémentaire de CHF 131'000.- au budget de fonctionnement de l'exercice 2016 pour le compte 720.3655.05 «Crèches-Garderies»

Date proposée pour la séance de la Commission des finances :

**Mercredi 24 mai 2017 à 18h00
Castelmont, salle 3**

Déléguée de la Municipalité : Anne Bourquin Büchi

Prilly, le 16 mai 2017

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le compte N° 720.3655.05 «Crèches-Garderies» comprend les montants destinés à deux garderies hors du réseau AJENOL au bénéfice d'une convention de subventionnement et à une garderie privée faisant partie du réseau AJENOL, mais pas de la Fondation des Acacias, qui accueillent des enfants de Prilly.

Les conventions en question sont les suivantes :

- CVE Les Marronniers, structure située à Cery, réservée aux enfants du personnel du CHUV et gérée par la Fondation La Pouponnière et l'Abri : mise à disposition d'au maximum 3 places pour les enfants domiciliés à Prilly.
- Garderie Béthanie, structure située à l'avenue de la Vallombreuse à Lausanne, au sein de l'EMS de Béthanie et gérée par l'Association ANGE's, qui accueille les enfants lausannois et les enfants du personnel de l'EMS : mise à disposition d'au maximum 5 places pour les enfants de Prilly.
- Jardin d'enfants L'Oiseau Lyre, structure privée qui a signé une convention avec l'AJENOL, pour une mise à disposition d'au maximum 5 places aux enfants domiciliés sur le territoire de l'AJENOL. Actuellement les enfants au bénéfice de cet accueil sont tous prillérans.

Le compte concerné a accusé un important dépassement du budget, nécessitant le présent préavis. Les charges se montent à CHF 330'716.80, pour un budget fixé à CHF 200'000.00.

Explications

La mise en place de ces conventions «hors réseau» a été rendue nécessaire en raison du peu de places disponibles pour l'accueil collectif de jour à Prilly ainsi que dans le réseau AJENOL. En effet, la Ville de Prilly met à disposition, avec la Fondation des Acacias, 44 places d'accueil préscolaire, et ce n'est que depuis 2015, avec l'ouverture d'un CVE complet à Cheseaux, qu'il y a des places supplémentaires pour l'accueil des bébés et des trotteurs dans le réseau. La convention avec les Marronniers existe de longue date (pour une place dès septembre 2007, 2 places dès 2010). Votre Conseil a été informé en son temps de la signature d'une convention avec la garderie de Béthanie, débutée en septembre 2013. La convention entre l'Oiseau Lyre et l'AJENOL a été signée en 2015.

Ce compte est sujet à une évolution difficile à maîtriser, puisque lié aux places accordées aux enfants de Prilly par les structures au bénéfice d'une convention avec ladite commune. Les dépenses sont donc fonction de l'accueil qui peut être accordé par les directions de ces structures.

Si le Service de l'enfance a scrupuleusement contrôlé que le nombre de places ne dépasse en aucun cas le maximum accordé, l'objectif financier n'a par contre pas été atteint.

Le coût total des places offertes a été sous-évalué lors de l'établissement du budget; en effet, le budget 2016 a été construit sur des chiffres estimatifs puisque, au printemps 2015, le coût définitif des places à Béthanie n'était pas encore connu, et que les comptes 2015 présentaient un résultat inférieur au budget. La fréquentation à Béthanie a subi une hausse rapide. Les chiffres 2014 indiquaient 3 places occupées. Ce chiffre a fini par atteindre les 5 places courant 2015 et en 2016.

	Budget	Comptes	Places occupées
2013	CHF 80'000.00	CHF 61'956.55	2 places «Marronniers»
2014	CHF 180'000.00	CHF 191'955.15	5 places «Marronniers - Béthanie»
2015	CHF 180'000.00	CHF 152'615.40	7 places «Marronniers - Béthanie»
2016	CHF 200'000.00	CHF 330'716.80	12 places «Marronniers - Béthanie - Oiseau Lyre»

Il faut aussi préciser que le coût facturé pour les places par les trois garderies concernées est variable; il dépend d'une part des coûts fixes de la structure, mais aussi du taux d'occupation de chaque place, en moyenne 1,8 enfant, et des salaires des parents, ces 2 derniers éléments étant sujet à diverses variations.

Le coût moyen reste cependant acceptable. On peut estimer le coût de l'heure d'accueil offerte à CHF 10.90 pour 2015. Les chiffres définitifs 2016 ne nous ont pas encore été communiqués, mais, par comparaison, le réseau AJENOL a établi son coût horaire moyen à CHF 11.36 pour 2016.

Cette mauvaise estimation a été renforcée par deux éléments, à savoir :

- L'AJENOL a signé une convention avec l'Oiseau Lyre, pour les enfants du réseau, mais il apparaît que cette structure n'a accueilli que des enfants prillérans, situation très différente de celle qui motivait cette convention. Le montant des charges pour Prilly des enfants à l'Oiseau Lyre se monte à CHF 66'656.75.
- Les deux structures signataires de la convention, les Marronniers et Béthanie, ont facturé à mi-2016 les correctifs 2015, qui grèvent encore davantage les comptes 2016, pour un montant total de CHF 68'116.80 concernant 2015, mais facturé en 2016, alors qu'en 2015, il n'y avait eu aucun correctif demandé de la part des Marronniers.

Avec l'ouverture de la structure du CVE de Corminjoz-Nord (44 places) à fin 2018, ces conventions perdront de leur nécessité. Ainsi la convention qui lie l'AJENOL à l'Oiseau Lyre sera dénoncée pour le 31 décembre 2017 et la convention de Prilly avec les Marronniers sera dénoncée pour le 31 décembre 2018. Pour Béthanie, une estimation des besoins sera faite et cette convention sera également réduite, voire dénoncée.

Conclusions

Il y a lieu de relever que ce genre de crédit complémentaire au budget de fonctionnement est le premier depuis 2008. De plus, l'excédent de charges du compte 720.3655.05 est partiellement compensé par des recettes supplémentaires (compte 720.4525.02) à hauteur de CHF 42'640.- par rapport au budget prévu.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 9-2017,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 131'000.- au budget de fonctionnement de l'exercice 2016 pour le compte 720.3655.05 «Crèches-Garderies».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2017.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet